

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

(18 au 22 février 2026)

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice (AO) :

Fédération Française de Voile (FFVoile)

Publié le 20 décembre 2025

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout des espaces d'échange et de partage ouverts et accessibles à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des participants.

1 REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La RCV annexe B s'applique pour les windsurfs, cependant les RCV RRS B5 60.2 et B8. A8 sont supprimées.
- 1.4 La RCV annexe F s'applique pour les Kiteboards
- 1.5 Pour les Medal Series , l'annexe World Sailing MR Umpired Medal Racing [disponible sur le site www.sailing.org] s'applique et modifie un certain nombre de règles.
- 1.6 Pour les Kiteboards, l'annexe World Sailing FMR Umpired Medal Racing [disponible sur le site www.sailing.org] s'applique et modifie un certain nombre de règles.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique sur le mini site officiel du championnat dont l'adresse sera ultérieurement publiée par avenant.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau [officiel d'information](#) en ligne est consultable sur le mini site officiel du championnat :
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITE et INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte aux bateaux des classes ou séries et selon les quotas suivants :

Event	Series	Quota
Women's Dinghy	ILCA 6	40
Men's Dinghy	ILCA 7	40
Mixed Dinghy	470	20
Mixed Multihull	Nacra 17	20
Men's Skiff	49er	20
Women's Skiff	49er FX	20
Women's Windsurfing	iQFOiL W	24
Men's Windsurfing	iQFOiL M	24
Women's Kite	Formula Kite	20
Men's Kite	Formula Kite	20

- 4.2 Sélection des équipages :

- 4.2.1 Par la Direction Technique Nationale sur proposition des coordinateurs de série.
- 4.2.2 La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères sur demande des Entraineurs nationaux et après validation de la Direction Technique. Ces délégations ne concourront pas les titres de Champion de France.
- 4.2.3 Pour les séries ILCA 6 femmes et ILCA 7 hommes, 10 coureurs seront sélectionnés directement par la Classe ILCA

- 4.3 Admissibilité :

- 4.3.1 Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Elite à condition que la Direction Technique de la FFVoile ait validé sa sélection.
- 4.3.2 Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur, accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du CFEelite 2026.

5 DROITS A PAYER

5.1 Pré-Inscription en ligne :

- 5.1.1 La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au Championnat de France seront effectués en ligne.
- 5.1.2 Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site de la FFVoile à partir du 15 janvier 2026
- 5.1.3 Le dispositif de pré-inscription en ligne sera clos le 15 février 2026 à 18h.
- 5.1.4 L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu auprès de l'AO de justificatif de pré-inscription.
- 5.1.5 Les concurrents sont tenus de remonter dans le dispositif d'inscription en ligne les éléments suivants :

- La fiche de confirmation d'inscription dûment complétée et signée, incluant notamment :
 - o L'autorisation parentale signée
 - o L'identité et l'engagement de la personne responsable durant le Championnat
 - o L'autorisation de droit à l'image
- La copie de licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » accompagnée pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- L'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge, si nécessaire

5.1.6 Concurrents invités par l'AO et non licenciés à la FFVoile :

Applicable dans le cadre de l'AC 4.3 ci-dessus

- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de Nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

5.2 Les droits sont les suivants* :

Classes / Séries	Droits d'inscription	Droits avant le 09/02/2026 (0h00)
Solitaires	190 €*	150 €*
Doubles	380 €*	300 €*

*hors frais de gestion du site d'inscription en ligne

5.3 Remboursements toutes séries : Une fois le compétiteur pré inscrit, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de doute, il est recommandé de souscrire à l'assurance annulation au moment de l'inscription.

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards de leaders aux 3 premiers du classement général que les concurrents sont tenus de porter.

7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription coureurs : La confirmation des inscriptions et les contrôles de jauge seront effectués sur place en présence pour les concurrents mineurs de l'adulte responsable,
- 7.1.1 Le mercredi 18 février de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00,
- 7.1.2 En amont du championnat chaque coordonnateur de série devra adresser à la FFVoile la liste des entraîneurs présents sur l'épreuve.
- 7.2 Les entraîneurs validés par les coordonnateurs de série et présents pendant l'épreuve devront s'inscrire en ligne en amont du championnat via un formulaire qui leur sera adressé et confirmer leur inscription au bureau des accréditations à partir du mercredi 18 février 2026 10h00.

Attention : Seuls les entraîneurs accrédités seront autorisés à venir dans les zones de course.

- 7.3 Jours de course et cérémonies :

Date	Horaires
Mercredi 18 février	<i>10h00-13h00 : confirmation des inscriptions 14h00-17h00 : confirmation des inscriptions 18h30 : Cérémonie d'ouverture</i>
Jeudi 19 février	<i>10h : 1^{er} signal d'avertissement</i>
Vendredi 20 février	<i>10h : 1^{er} signal d'avertissement</i>
Samedi 21 février	<i>10h : 1^{er} signal d'avertissement</i>
Dimanche 22 février	<i>Finales (Medal Series) 18h : Cérémonie de remise des prix</i>

- 7.4 Le dernier jour de la régate, pour chacune des séries, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

8 CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

Des pesées aléatoires pourront être organisées avant et / ou pendant la compétition, selon les modalités qui seront précisées dans les instructions de course.

- 8.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge](#) valide.
- 8.2** Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif en ligne. Les concurrents devront avant le mardi 17 février(23h59), avoir renseigné l'intégralité du questionnaire en ligne précisant le type de bateau ou son équipement qui sera utilisé durant ce championnat. Ce questionnaire sera accessible sur le mini-site officiel du championnat. Le bateau et ses équipements pourront être contrôlés durant le championnat.
- 8.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.4** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 (conformité aux règles de classe et certificat) 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses

9 LIEU ET ZONES DE COURSE

- 9.1** A terre, compétition se déroulera au Pôle France Marseille, à la Marina Florence Arthaud.
- 9.2** Sur l'eau, les zones de course seront situées dans la Rade Sud de Marseille.

10 LES PARCOURS

- 10.1** Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC.
- 10.2** Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 11.1** Pour les Skiffs Femmes et Hommes et les catamarans Double Mixte, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours soit remplacée par une pénalité de 1 tour.
- 11.2** La RCV Annexe P, Procédures Spéciales pour la RCV 42 s'applique. Pour les Skiffs Femmes et Hommes et les catamarans Double Mixte, la RCV P2 est supprimée et remplacée par : "P2. Quand un bateau est pénalisé selon la RCV P1.2, sa pénalité doit être d'un tour selon la RCV 44.2. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié sans instruction."
- 11.3** Dans la RCV 44.2 ajouter après la première phrase : "Cependant, si la marque 1a est mouillé et, un bateau qui effectue une pénalité pour un incident dans la zone de course autour de la marque 1 ou sur le segment entre la marque 1 et la marque 1A doit le faire aussitôt que possible après avoir quitté la zone autour de la marque 1a.

12 CLASSEMENT

12.1 La RCV Annexe A s'appliquera. Le système de classement pour les Windsurfing et les Kiteboards seront décrits dans les IC

12.2 Pour chaque Event, 1 course doit être validée pour valider le Championnat de France Elite

12.3

Event	Series	Quota
Women's Dinghy	ILCA 6	9 courses+Medal Series
Series Men's Dinghy	ILCA 7	9 courses+Medal Series
Mixed Dinghy	470	9 courses+Medal Series
Mixed Multihull	Nacra 17	12 courses+Medal Series
Men's Skiff	49er	12 courses+Medal Series
Women's Skiff	49er FX	12 courses+Medal Series
Women's Windsurfing	iQFOiL W	16 courses+Medal Series
Men's Windsurfing	iQFOiL M	16 courses+Medal Series
Women's Kite	Formula Kite	16 courses+Medal Series
Men's Kite	Formula Kite	16 courses+Medal Series

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

13.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker fourni par l'organisateur lors de l'enregistrement

13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

13.3 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

13.4 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 EMPLACEMENT

[DP] [NP] Sauf pour les Winds et les Kiteboard, Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux (voir annexe emplacement) dans les IC.

15 PROTECTION DES DONNEES

- 15.1** Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2** Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

- 17.1** La liste des titres attribués sera mise en ligne au tableau officiel d'information à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats.
- 17.2** Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrents de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un concurrent étranger était classé dans les trois premiers des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions de France Elite seront décernés après avoir retiré des classements les coureurs étrangers sans recalcul points.
- 17.3** Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

18.1 Le site du Championnat de France Elite sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du lundi 18 février 2026 à 10H00.

18.2 Pour ceux qui envisagent d'accéder au site plus tôt, il est impératif de contacter le délégué technique qui fera le relai avec le directeur du Pôle France de Marseille.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Sélections et Organisation FFVoile :
FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
17 rue Henri Bocquillon – 75015 – PARIS**

Délégué Technique : paul.gaudin@ffvoile.fr

Tél. : 06 07 62 03 57

Site des Championnats de France : à venir